



Signataire : Sylvain Thévoz

Date de dépôt : 18 juin 2026

Question écrite urgente

Alerte canicule : le Conseil d'Etat va-t-il se contenter de supprimer au coup par coup et dans l'urgence l'obligation de se rendre à l'école ou proposer des solutions pérennes et équitables pour toutes et tous ?

Les années se suivent et se ressemblent. Les conséquences du réchauffement climatique et l'inaction du Conseil d'Etat rendent de plus en plus difficile le maintien d'activités ordinaires, avec un impact et un coût croissant pour la collectivité.

Le Conseil d'Etat a été contraint, le 18 juin, d'annoncer que les élèves de 1P et de 2P n'étaient plus obligés de se rendre à l'école les lundi 22 et mardi 23 juin. Les écoles ne sont pas fermées pour autant, une permanence étant tenue dans tous les établissements scolaires. Le DIP affirme que, face à la canicule, la sécurité et le bien-être des élèves ainsi que du personnel enseignant et des équipes encadrantes dans les établissements scolaires de tous niveaux sont la principale préoccupation du département, ce qui est une manière de renvoyer aux parents la problématique que l'école est impossible de traiter.

Il a été annoncé que les établissements resteraient toutefois ouverts pour les 1P et 2P en cas de canicule et assureraient une permanence pour les familles qui ne peuvent pas garder leurs enfants à domicile. Ces permanences n'étant que faiblement explicitées et risquant de renforcer des inégalités sociales entre les parents les mieux outillés et socialement dotés qui pourront s'occuper de leurs enfants alors que d'autres devront quand même se rendre dans des permanences surchauffées.

Mes questions sont les suivantes :

- *Plutôt que de lever l'obligation de se rendre à l'école, quelles sont les mesures structurelles que va prendre le Conseil d'Etat pour préserver les enfants de la canicule tout en assurant la possibilité de maintenir l'enseignement obligatoire pour toutes et tous ?*
- *En quoi constituer une permanence pour les familles qui ne peuvent pas garder leurs enfants à domicile est-il différent de maintenir un enseignement en classe ?*
- *Pourquoi le Conseil d'Etat n'informe-t-il pas les parents du contenu de ces permanences ?*
- *Pourquoi les classes de 1P et de 2P sont-elles dispensées d'enseignement et non pas celles de 3P ou de 4P, sur quelles bases scientifiques se base cette distinction ?*
- *Le Conseil d'Etat peut-il rappeler le plan de rénovation du bâti scolaire et le rythme que le Conseil d'Etat souhaite lui donner afin d'accélérer l'adaptabilité de l'école face au réchauffement climatique qui va encore s'accélérer ?*

Je remercie d'avance le Conseil d'Etat pour les réponses qu'il saura apporter à ces questions.